

PROGRAMME D'IMMERSION FRANÇAISE AU SECONDAIRE 2007-2008

Crédits exigés pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (Minimum de 28 crédits)

Crédits obligatoires: 19

9 ^e année		10 ^e année		11 ^e année		12 ^e année	
Matières obligatoires (6 crédits)		Matières obligatoires (6 crédits)		Matières obligatoires (4 crédits)		Matières obligatoires (3 crédits)	
français	1	français	1	français	1	français	1
anglais	1	anglais	1	anglais	1	anglais	1
mathématiques	1	mathématiques	1	mathématiques	1	mathématiques	1
éducation physique et éducation à la santé	1	éducation physique et éducation à la	1				
sciences humaines	1	sciences humaines	1	sciences humaines	1		
sciences de la nature	1	santé sciences de la nature	1				

Crédits facultatifs : 9 provenant de matières telles que :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • français (cours additionnels) • anglais (cours additionnels) • autres langues • mathématiques (cours additionnels) • sciences de la nature (cours additionnels) • sciences humaines (cours additionnels) • éducation physique • éducation à la santé • développement de carrière | <ul style="list-style-type: none"> • études technologiques <ul style="list-style-type: none"> - formation professionnelle industrielle - économie familiale - affaires et commercialisation - arts industriels • éducation artistique <ul style="list-style-type: none"> - arts visuels - musique - arts dramatiques - danse • vie autonome |
|--|--|

- Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre, ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.
- En ce qui concerne les matières facultatives, les élèves doivent obtenir un crédit de la 11^e année et un crédit de la 12^e année pendant leurs études secondaires.
- **Note :** Les Cours proposés par l'école (CPE) et les Projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme sous la catégorie des matières facultatives jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et un maximum de 3 crédits pour les PPE.
- D'un total de 28 crédits, un minimum de 14 crédits provenant de cours enseignés en français est exigé pour fin d'obtention du diplôme provincial du Programme d'immersion française : en 9^e année et en 10^e année, un minimum de 4 crédits pour chacun de ces deux niveaux doit provenir de cours enseignés en français et en 11^e année et en 12^e année, un minimum de 3 crédits pour chacun de ces deux niveaux doit provenir de cours enseignés en français.

PROGRAMME D'IMMERSION FRANÇAISE AU SECONDAIRE 2008-2009

Crédits exigés pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (Minimum de 29 crédits)

Crédits obligatoires: 20

9 ^e année		10 ^e année		11 ^e année		12 ^e année	
Matières obligatoires		Matières obligatoires		Matières obligatoires		Matières obligatoires	
français	1	français	1	français	1	français	1
anglais	1	anglais	1	anglais	1	anglais	1
mathématiques	1	mathématiques	1	mathématiques	1	mathématiques	1
éducation physique et éducation à la santé	1	éducation physique et éducation à la santé	1	éducation physique et éducation à la santé (un crédit soit en 11 ^e ou en 12 ^e année)			
sciences humaines	1	sciences humaines	1	sciences humaines	1		
sciences de la nature	1	sciences de la nature	1				

Crédits facultatifs : 9 provenant de matières telles que :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • français (cours additionnels) • anglais (cours additionnels) • autres langues • mathématiques (cours additionnels) • sciences de la nature (cours additionnels) • sciences humaines (cours additionnels) • éducation physique • éducation à la santé • développement de carrière | <ul style="list-style-type: none"> • études technologiques <ul style="list-style-type: none"> - formation professionnelle industrielle - économie familiale - affaires et commercialisation - arts industriels • éducation artistique <ul style="list-style-type: none"> - arts visuels - musique - arts dramatiques - danse • vie autonome |
|--|--|

- Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre, ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.
- En ce qui concerne les matières facultatives, les élèves doivent obtenir un crédit de la 11^e année et un crédit de la 12^e année pendant leurs études secondaires.
- **Note :** Les Cours proposés par l'école (CPE) et les Projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme sous la catégorie des matières facultatives jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et un maximum de 3 crédits pour les PPE.
- D'un total de 29 crédits, un minimum de 14 crédits provenant de cours enseignés en français est exigé pour fin d'obtention du diplôme provincial du Programme d'immersion française : en 9^e année et en 10^e année, un minimum de 4 crédits pour chacun de ces deux niveaux doit provenir de cours enseignés en français et en 11^e année et en 12^e année, un minimum de 3 crédits pour chacun de ces deux niveaux doit provenir de cours enseignés en français.

PROGRAMME D'IMMERSION FRANÇAISE AU SECONDAIRE 2009-2010 et après

Crédits exigés pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (Minimum de 30 crédits)

Crédits obligatoires: 21

9 ^e année		10 ^e année		11 ^e année		12 ^e année	
Matières obligatoires (6 crédits)		Matières obligatoires (6 crédits)		Matières obligatoires (4 crédits)		Matières obligatoires (3 crédits)	
français	1	français	1	français	1	français	1
anglais	1	anglais	1	anglais	1	anglais	1
mathématiques	1	mathématiques	1	mathématiques	1	mathématiques	1
éducation physique et éducation à la santé	1	éducation physique et éducation à la santé	1	éducation physique et éducation à la santé	1	éducation physique et éducation à la santé	1
sciences humaines	1	sciences humaines	1	sciences humaines	1		
sciences de la nature	1	sciences de la nature	1				

Crédits facultatifs : 9 provenant de matières telles que :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • français (cours additionnels) • anglais (cours additionnels) • autres langues • mathématiques (cours additionnels) • sciences de la nature (cours additionnels) • sciences humaines (cours additionnels) • éducation physique • éducation à la santé • développement de carrière | <ul style="list-style-type: none"> • études technologiques <ul style="list-style-type: none"> - formation professionnelle industrielle - économie familiale - affaires et commercialisation - arts industriels • éducation artistique <ul style="list-style-type: none"> - arts visuels - musique - arts dramatiques - danse • vie autonome |
|--|--|

- Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre, ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.
- En ce qui concerne les matières facultatives, les élèves doivent obtenir un crédit de la 11^e année et un crédit de la 12^e année pendant leurs études secondaires.
- **Note :** Les Cours proposés par l'école (CPE) et les Projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme sous la catégorie des matières facultatives jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et un maximum de 3 crédits pour les PPE.
- D'un total de 30 crédits, un minimum de 14 crédits provenant de cours enseignés en français est exigé pour fin d'obtention du diplôme provincial du Programme d'immersion française : en 9^e année et en 10^e année, un minimum de 4 crédits pour chacun de ces deux niveaux doit provenir de cours enseignés en français et en 11^e année et en 12^e année, un minimum de 3 crédits pour chacun de ces deux niveaux doit provenir de cours enseignés en français.